

## Formation doctorale

### Récapitulatif et indications spécifiques à l'intention des doctorants du CEAC

Toutes les informations relatives à **la formation doctorale** sont reprises sur le nouveau site de l'Ecole Doctorale SHS de l'Université *Lille Nord de France* (Sciences de l'Homme et de la Société/ED473) : <http://edshs.meshs.fr>

Sous l'onglet « Formation doctorale », toutes les informations concernant les obligations de formation avant la soutenance de thèse sont très précisément mentionnées – y compris la distinction entre les doctorants inscrits avant et après 2009 dont le cursus n'est pas identique.

**Pour les doctorants inscrits avant 2009**, l'ED précise que la formation mise en place antérieurement reste valide, et comporte *une formation obligatoire* et *une formation facultative*.

*La formation obligatoire* comprend :

- 1 séminaire de recherche annuel (une vingtaine d'heures, à choisir au moins une fois dans son cursus parmi les séminaires du module A1 (voir ci-après).
- 1 communication orale annuelle (ou poster), avec une recommandation toute particulière pour la participation à des colloques internationaux, à des Journées d'étude du laboratoire ou des journées doctorales des ED belges et françaises.
- la publication d'au moins un article au cours de la thèse.

*La formation facultative* (à laquelle l'ED peut apporter son concours) comprend :

- des ateliers « Outils et méthodes » : langues vivantes, informatique, formations aux ressources documentaires.
- des actions d'aide à l'insertion professionnelle proposées par le Département Carrières Emplois du PRES.
- des formations CIES (centre d'initiation à l'enseignement supérieur).
- des stages doctoraux dans des laboratoires étrangers.
- des initiatives éditoriales ou scientifiques (organisation de colloques, réponse à des appels d'offre).

**Pour les doctorants inscrit à partir de 2009-2010**, la structuration du parcours doctoral s'effectue en crédits, soit 180 crédits dont :

- 120 crédits pour la thèse.
- 60 crédits pour la formation doctorale sur la durée de toute la thèse, dont 30 crédits validés par l'ED et 30 crédits validés par le Laboratoire.

Le tableau récapitulatif peut être consulté sur le site de l'ED :

<http://edshs.meshs.fr/formation-doctorale/presentation>

Dans le cadre de la participation à des séminaires interdisciplinaires, une attestation de présence est exigée. Ce document est téléchargeable sur le site de l'ED :

<http://edshs.meshs.fr/formation-doctorale/presentation/regime-de-doctorants-inscrits-apres-2009/1112attestationindividuellepresence.doc/view>

L'ensemble des crédits (ED et Laboratoire) doivent être validés avant de pouvoir soutenir la thèse. Un crédit équivaut à 25 heures de travail (norme validée par l'ED et les ED belges). Les doctorants qui résident loin de Lille peuvent valider des séminaires et participer à des activités sur place (lieu de travail et/ou de résidence), sous réserve de l'accord du Directeur de recherche.

Les séminaires proposés par l'ED sont interdisciplinaires ; les séminaires offerts par le Laboratoire sont de spécialité.

<b>Validation de 30 crédits par le Laboratoire</b>	
<p><b>C1 (8 crédits) 1 élément à choisir dans la liste suivante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>séminaire de spécialité</li> <li>séminaire « études européennes » (ou cotutelle séjour de 3 à 6 mois à l'étranger)</li> <li>université d'été</li> <li>séminaire « Culture visuelle »</li> </ul>	<p><b>D1 (7 crédits) élément à choisir dans la liste suivante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>participation aux activités du laboratoire (journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs » ...)</li> <li>stage d'au moins 2 semaines hors Lille 3 (hors cotutelle)</li> <li>cotutelle séjour de 3 à 6 mois à l'étranger (validation également du module C1 séminaire « études européennes »)</li> </ul>
<p><b>C2 (7 crédits) 1 élément à choisir dans la liste suivante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>séminaire de spécialité</li> <li>séminaire « études européennes »</li> <li>séminaire « Culture visuelle »</li> </ul>	<p><b>D2 (8 crédits) 1 élément à choisir dans la liste suivante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 communications orales et 1 article accepté ou mis en ligne sur un site labellisé ou un poster</li> </ul>

Parmi les possibilités offertes aux doctorants en vue de la validation des crédits, plusieurs s'inscrivent parmi les activités du CEAC en 2010-2011.

### **C1/C2 : séminaires, Journées d'étude, colloques**

*Séminaire régulier.* En 2010-2011, le CEAC ne propose pas de « séminaires de spécialité » plus spécifiquement dédiés à l'une des disciplines du Laboratoire (cinéma, théâtre, musique/danse, arts et existence). Le CEAC propose un « séminaire régulier » regroupant plusieurs de ces disciplines, en 4 séances de 3 heures réparties sur l'année universitaire.

*Journée d'étude et colloques.* Le CEAC organise plusieurs Journée d'étude et colloques au cours de l'année (<http://ceac.recherche.univ-lille3.fr/index.php?page=journees-d-etudes-et-colloques>). La présence du doctorant aux séances du séminaire régulier et aux Journées d'étude/colloques est validée par une attestation individuelle dûment signée par un des membres du CEAC.

Sous réserve de l'accord du Directeur de Recherche qui signera une attestation en vue de la validation du module C1 ou C2, la possibilité d'assister à des manifestations scientifiques (Journées d'étude, colloques, séminaires, etc.) autres que celles prises en charge par des membres ou des collaborateurs du CEAC est offerte aux doctorants.

### **D1 : participation à la vie du laboratoire**

En vue de la validation de la « participation à la vie du Laboratoire », le CEAC propose prioritairement (sous réserve d'autres propositions à valider par le Laboratoire) :

- l'aide à l'organisation d'une Journée d'étude et du séminaire régulier (y compris la présence du doctorant) ;
- l'aide à l'organisation d'un colloque (y compris la présence du doctorant) ;
- la participation (sur une année) aux travaux de la revue électronique DEMETER (y compris la mise en ligne et la participation aux réunions).

Ce module D1 sera validé sous réserve d'une attestation signée du Directeur de Recherche.

### **D2 : communication orale ou article**

La validation du module D2 est effective sous DEUX conditions : l'intervention orale d'un doctorant dans le cadre d'un séminaire de recherche (organisé par le Laboratoire et/ou agréé par le Directeur de recherche) ET la publication d'un article dans une revue (papier ou électronique agréé par le Directeur de recherche et le Laboratoire).

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011 EQUIVALENCES**

Le CEAC ne proposant pas de « séminaire de spécialité » en 2010-2011 (voir plus haut), il a été convenu des équivalences/correspondances suivantes (avec attestations de présence).

<b>Validation des modules C1 &amp; C2 par le Laboratoire</b>	
<b>Module C1</b>	<b>Module C2</b>
1 séminaire de spécialité = Présence à l'ensemble des séances du séminaire régulier + Présence à 1 Journée d'Etude	1 séminaire de spécialité = Présence à 3 Journées d'Etude OU 1 séminaire de spécialité = Présence à 1 Colloque + présence à 1 Journée d'Etude

Remarque : Deux Conseils doctoraux se tiendront en juin et en octobre 2011 afin de statuer sur la validation des crédits et des modules suivis par les doctorants.